

# ÉVOLUTION ET TYPOLOGIE DES ÉCOLES D'AGRICULTURE AU QUÉBEC (1926-1969)<sup>1</sup>

*Thérèse Hamel  
Michel Morisset  
Jacques Tondreau  
Yves Hébert*

## I

La naissance d'un nouveau réseau d'écoles dans un système d'enseignement constitue un événement important dans l'évolution d'une société. Le Québec a été le théâtre d'une telle aventure dans les années vingt avec la création de l'école moyenne d'agriculture de Rimouski en 1926. Cette nouvelle institution d'enseignement sera le coup d'envoi d'un réseau diversifié d'écoles d'agriculture qui seront créées entre 1926 et 1966. Une succession de projets mènera ultimement au développement, dans la province de Québec, d'une structure d'enseignement assez bien articulée. Prenant forme tour à tour dans des modèles différents d'écoles, cette organisation évoluera selon les besoins de la population agricole, les capacités financières gouvernementales et les exigences des élites rurales et ecclésiastiques des différentes régions du Québec.

Le mise en place du réseau des écoles d'agriculture au Québec ne s'est toutefois pas fait sans heurts. Comme dans tous les champs sociaux, le développement de ce secteur spécifique de l'éducation sera le résultat de rapports de force complexes. Suscitant une dynamique d'évolution particulière, ces rapports de force pour la définition, la création et le contrôle des écoles d'agriculture, ont pris forme autour de deux grands compromis. Le premier a lieu en 1932, avec l'apparition des sections agricoles, le second, en 1938, avec la création des écoles régionales d'agriculture.

---

1. Une première version de cet article a été présentée lors d'une communication faite dans la cadre du Congrès de l'Association canadienne d'histoire de l'éducation, samedi, 24 octobre 1992, Lethbridge, Alberta. Cette étude, subventionnée par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, s'inscrit dans un programme de recherche portant sur l'histoire de l'enseignement agricole au Québec.

Nous nous proposons, dans le cadre de cet article, de circonscrire la réalité de ces écoles. Pour ce faire, nous avons puisé à l'intérieur d'une riche documentation. Outre le Fonds du ministère de l'Éducation aux Archives nationales du Québec à Québec et à Chicoutimi, nous avons eu accès à plusieurs fonds relatifs aux écoles d'agriculture qui se retrouvent aux Archives des Clercs de Saint-Viateur à Montréal, aux Archives du Séminaire de Chicoutimi, et aux Archives de l'Université Laval.

## II

### La création des écoles d'agriculture

#### 2.1 À la recherche d'un enseignement agricole adapté.

Les années vingt constituent une période charnière dans l'enseignement agricole au Québec, notamment avec la fondation, en 1926, de l'école moyenne d'agriculture de Rimouski<sup>2</sup>. La création de cette institution d'enseignement n'est pas le fruit du hasard, ni un incident fortuit dans l'histoire de l'enseignement agricole au Québec. En effet, l'école de Rimouski était l'aboutissement d'un ensemble d'expériences diverses mises de l'avant par les différents acteurs dans le système d'enseignement québécois. Après quelques décennies d'hésitations diverses, il faut cependant voir que ce qui relevait de l'empirisme dans bien des cas a pris la forme d'un mouvement organisé et orienté vers des finalités mieux définies. Ainsi, cette nouvelle institution entendait combler un ensemble de besoins de la population agricole. Ces besoins étaient présents depuis déjà quelques années comme en font foi la réforme de l'enseignement de 1923 et les revendications de l'Union Catholique des Cultivateurs (U.C.C.) en 1924.

La réforme de l'enseignement de 1923 constitue l'aboutissement de la ruralisation de l'enseignement amorcée au XIX<sup>e</sup> siècle. Cette réforme mettait de l'avant un niveau d'enseignement qui devait répondre et surtout s'adapter aux exigences des milieux où les écoles étaient en opération. À l'intérieur du cours complémentaire, d'une durée de deux ans et correspondant à une 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> année, la réforme de 1923 préconise l'organisation d'une section agricole pour les écoles rurales de garçons et d'une section ménagère pour les écoles de filles<sup>3</sup>. Dans cette

- 
2. Nous n'aborderons pas, dans le cadre de cet article, les prémisses de l'enseignement agricole. On pourra consulter sur le sujet: J.C. Chapais, *Notes historiques sur les écoles d'agriculture dans Québec*, Montréal, 1916, et Bruno Jean, *Les idéologies éducatives agricoles (1860-1890) et l'origine de l'agronomie québécoise*, Université Laval, Maîtrise (sociologie), septembre 1976.
  3. En milieu urbain, on retrouve également des sections industrielles et commerciales. Pour plus de renseignements sur le mouvement de ruralisation scolaire précédant la

optique, la ruralisation de l'enseignement primaire et complémentaire visait à adapter l'enseignement à son milieu d'implantation. Toutefois, ces écoles n'étaient pas conformes aux besoins de la classe agricole puisqu'elles étaient en opération de septembre à juin. En effet, les fils et les filles d'agriculteurs devaient être disponibles sur la ferme familiale pour les semences du printemps et les labours de l'automne. De là apparaît la nécessité d'harmoniser l'année scolaire en fonction des besoins des enfants d'agriculteurs. Ces besoins spécifiques des futurs exploitants de ferme constituent l'un des premiers arguments en faveur de la création d'écoles adaptées aux spécificités de la classe agricole.

Le début des années vingt se caractérise également par une crise de l'agriculture marchande en raison de la reprise de la production agricole européenne et de la démobilité des troupes canadiennes outre-mer qui feront chuter la demande. Cette situation avivera la concurrence sur les marchés agricoles canadiens, notamment entre les producteurs de l'Ontario et du Québec. Dans ce contexte, les agriculteurs marchands chercheront à s'organiser, ce qui mènera à la création de l'Union Catholique des Cultivateurs (U.C.C.) en 1924. Au premier congrès de l'organisation syndicale, un ensemble de revendications sera adopté de façon à renforcer la position concurrentielle des agriculteurs québécois sur les marchés. Outre des revendications de nature économique, tel le crédit agricole, les congressistes demandent un enseignement agricole spécialisé qui permettrait aux agriculteurs d'acquérir une plus grande compétence, ce qui favoriserait une production à meilleur compte et une amélioration de la qualité. C'est en bout de ligne une augmentation de la productivité qui est souhaitée afin de rendre l'agriculture québécoise plus concurrentielle.

Paul Boucher, ancien élève de l'Institut agricole d'Oka, qui présentait le système scolaire au congrès de fondation de l'U.C.C., conviait les congressistes à penser à des écoles d'agriculture de niveau secondaire. Il existait déjà deux institutions supérieures francophones qui offraient ce que l'on appelait «les cours aux agriculteurs» ou cours moyen soit l'Institut supérieur de Saint-Anne-de-la-Pocatière et l'Institut agricole d'Oka. C'est cette formule que l'on souhaitait étendre aux régions de la province et prioritairement en Abitibi, au Lac St-Jean et dans les Cantons de l'Est. Boucher soulignait aussi l'intérêt «des écoles d'hiver», ouvertes quatre ou cinq mois par année et qui permettaient aux jeunes agriculteurs de suivre une formation sans nuire aux travaux de la ferme familiale. Déjà le Collège MacDonald, qui offrait aussi le cours moyen à la clientèle anglophone, avait ouvert pareille option qui durait quatre mois, tout comme à Cornell dans l'Etat de New York, institution souvent citée en exemple<sup>4</sup>.

---

réforme de 1923 voir l'article de Ruby Heap intitulé: «Le mouvement de ruralisation scolaire au Québec au début du XXe siècle,» *Études d'histoire religieuse*, 58, (1992), 9-27.

4. Union Catholique des Cultivateurs de la Province de Québec, «Rapport de la fondation et de toutes les assemblées annuelles 1924-1927,» s.l., s.d., Cruche et

Parmi les résolutions que Boucher présenta aux délégués et qui furent appuyées à l'unanimité, trois retiennent l'attention:

Le premier Congrès des agriculteurs du Québec croit:

1. Que l'on devrait décentraliser l'enseignement secondaire agricole, dit aussi «Cours des Agriculteurs» ou «cours moyen» en fondant dans la province trois ou quatre écoles moyennes d'agriculture. Ces écoles sont reconnues d'une nécessité absolue et immédiate dans l'Abitibi, le Lac St-Jean, les Cantons de l'Est.
2. Ce congrès demande que les Écoles d'hiver, dites en France «écoles saisonnières» soient établies dans la province. Il se déclare également en faveur des ferme-écoles.
3. Ce congrès souhaite que nos maisons d'enseignement secondaire, collèges classiques et commerciaux ne se désintéressent pas de l'enseignement agricole.<sup>5</sup>

Au delà de la ruralisation de l'enseignement, l'élite de la classe agricole souhaitait dès 1924 la régionalisation des écoles d'agriculture par la création d'institutions qui se mouleraient sur les modèles des écoles de Ste-Anne-de-la-Pocatière, d'Oka, et du Collège MacDonald. C'est dans ce contexte que sera fondée la nouvelle filière d'enseignement professionnel agricole dans les années vingt. L'école de Rimouski offrira un enseignement moyen qui sera intermédiaire entre l'école primaire et les institutions agricoles de type supérieur.

## 2.2 Portrait d'ensemble de la création des écoles d'agriculture.

L'enseignement moyen agricole prend véritablement forme avec la création de l'école moyenne d'agriculture de Rimouski. Elle sera pendant plusieurs années la seule école à fournir un enseignement professionnel agricole,<sup>6</sup> dit aussi cours moyen. Toutefois l'évolution de la nouvelle filière d'enseignement qui émerge ne se fera pas sans heurts. En effet, la structure de l'enseignement moyen évoluera constamment de 1926 à 1969, date de sa disparition. Se fondant le plus souvent sur un empirisme porté par les conjonctures économique, sociale et politique qui jalonnent l'évolution de l'enseignement moyen agricole, le gouvernement, les élites rurales et les élites ecclésiastiques ont cherché à tirer le meilleur parti des écoles d'agriculture selon leurs propres intérêts et leur capacité

---

Aratro, 44.

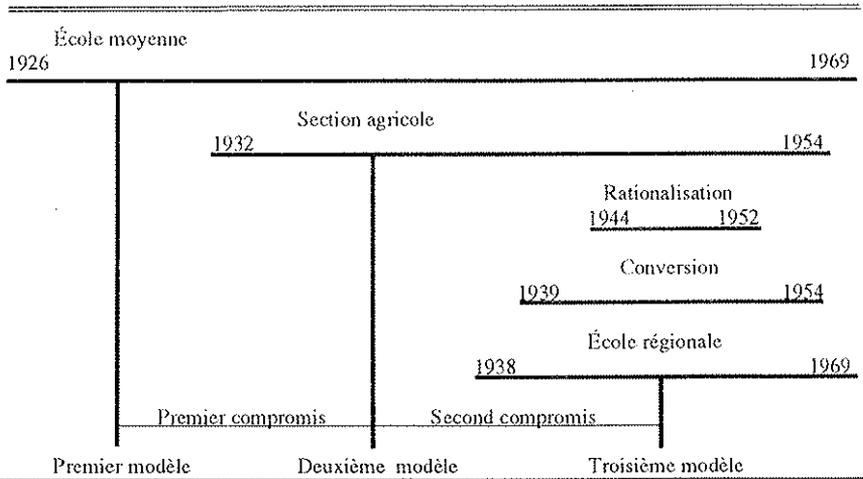
5. *Ibid*, 64.

6. Cet enseignement professionnel agricole est un enseignement spécialisé pour les futurs exploitants de ferme. On dira également enseignement moyen agricole.

d'action. En fait, une analyse plus détaillée de cette évolution nous permet de voir la recherche d'un type adapté d'école d'agriculture. Au fil des ans, il se dégage ainsi trois grandes périodes dans l'histoire de ces écoles: 1) de 1926 à 1932 où surgit le modèle de l'école moyenne d'agriculture; 2) de 1932 à 1938 où apparaît le modèle de la section agricole; et 3) de 1938 à 1961 où émerge le modèle de l'école régionale. Celui-ci deviendra dominant dans le champ éducatif agricole alors qu'un double mouvement de conversion-rationalisation s'effectuera: a) de 1939 à 1954, plusieurs sections agricoles se convertissent en écoles régionales; b) de 1944 à 1952, on assiste à une phase de rationalisation du réseau des écoles d'agriculture avec la disparition de cinq d'entre elles. S'imposant petit à petit comme modèle dominant dans la structure de l'enseignement moyen agricole, l'école régionale sera l'archétype de l'école d'agriculture de 1938 à 1966.

Tableau I

**Tableau synoptique de l'évolution des écoles d'agriculture au Québec (1926-1969)**



### III

## Évolution des écoles d'agriculture

### 3.1 Les débuts de l'enseignement moyen agricole (1926-1932).

En remontant aux origines contemporaines de ce système scolaire, on trouve que dès 1920, Mgr J.R. Léonard et Mgr F.X. Ross, respectivement évêques de

Rimouski et de Gaspé, mettent de l'avant le projet de fonder une école d'agriculture pour les agriculteurs du diocèse de Rimouski<sup>7</sup>. Toutefois, ce n'est qu'en 1921, suite à une nombreuse correspondance avec le ministère de l'Agriculture, que l'idée de construire une école d'agriculture est acceptée. Une entente est signée entre le Ministre de l'Agriculture de l'époque, Edmond Caron, et Mgr Léonard du diocèse de Rimouski, le 22 mars 1921.

L'entente prévoit que les professeurs et le directeur, qui sera un prêtre catholique, seront nommés par le Ministre. La même année, le gouvernement du Québec achète une ferme pour un peu plus de 15,000\$ et donne mission au chanoine Côté, alors nommé directeur de la future école, de s'occuper de la construction du bâtiment et de son organisation.<sup>8</sup> Cependant, les plans qui sont soumis au Conseil des Ministres seront jugés trop onéreux par le gouvernement et la construction de l'école sera retardée. Plus tard, le Ministre de l'Agriculture proposera ses propres plans à des coûts ne devant pas excéder 50,000\$ pour la construction. Cette proposition ne fait pas l'unanimité, particulièrement au sein des autorités du Séminaire de Rimouski. Dans une lettre datée du 22 septembre 1921 et adressée au Sous-Ministre de l'Agriculture de l'époque, Antonio Grenier, un adjoint de Mgr Ross exprime ses inquiétudes face aux plans du ministère:

Comme moi [l'adjoint], M. Côté trouve qu'il est absolument impossible de loger convenablement 50 élèves et le personnel requis, dans l'espace compris entre les murs projetés, quelle que soit l'orientation donnée aux salles. En mesurant les surfaces et les volumes des salles, pour se conformer aux règlements de l'hygiène publique appliqués dans les écoles de la province et les édifices publics, la maison conviendrait pour une douzaine d'élèves.<sup>9</sup>

Ce n'est qu'en 1923 que Mgr Léonard reprend les démarches et s'adresse aux autorités du Séminaire diocésain. Dans un premier temps, une résolution sera passée au Conseil du Séminaire pour la poursuite des négociations avec le ministère de l'Agriculture. Cette résolution pouvait se lire comme suit:

Le Supérieur du Séminaire est autorisé par le Conseil à demander à Mgr l'Évêque de Rimouski la permission de négocier et signer avec le gouvernement provincial un contrat à l'effet d'obtenir pour le Séminaire

- 
7. Lucien Roy, «Histoire de l'enseignement professionnel agricole dans le diocèse de Rimouski,» dans *L'Histoire... au Pays de Matane*, III, 1 (décembre 1967): 31.
  8. Henri Lacoursière, «L'École d'agriculture de Rimouski,» dans *La terre de chez nous*, (janvier 1962): 25.
  9. Archives Nationales du Québec (ANQ-Q), *Fonds du ministère de l'Éducation*, «École d'agriculture de Rimouski,» Lettre des autorités du Séminaire de Rimouski à Monsieur Antonio Grenier, Sous-Ministre de l'Agriculture, le 22 septembre 1921.

l'École moyenne d'agriculture, dont il a déjà été question entre Mgr l'Évêque et le gouvernement, le contrat susdit devant être soumis par le Séminaire à l'approbation de Mgr l'Évêque, avant ratification définitive par le Séminaire et le gouvernement provincial.<sup>10</sup>

Plus tard, le Chanoine J. Alphonse Moreau, alors procureur du Séminaire de Rimouski, et aidé de son frère, député du comté «qui s'entend assez bien avec le Ministre de l'Agriculture»,<sup>11</sup> réussirent à faire signer, le 31 octobre 1923, un contrat d'une durée de 25 ans entre le gouvernement provincial et le Séminaire. Un Arrêté en Conseil sera approuvé à cet effet par le Lieutenant-Gouverneur sous le numéro 1930.<sup>12</sup> Les travaux de construction débutent au printemps de 1925 et se terminent à la fin d'août 1926.<sup>13</sup> L'école sera bénite le 26 septembre de la même année en présence de Joseph Edmond Caron, de A. Grenier, du Major-Général Eugène Fiset, du Juge Auguste Tessier et de Mgr. Léonard, Archevêque de Rimouski. L'horaire de l'école d'agriculture de Rimouski pose toutefois un problème au départ. En effet, les autorités de l'institution adoptèrent, pendant les trois premières années de fonctionnement, l'horaire de septembre à juin. Ce n'est qu'en 1929 que l'école de Rimouski modifiera son horaire pour opérer durant six mois, soit de novembre à avril, afin de respecter les contraintes de l'horaire des agriculteurs.

Très vite, les élites rurales réclameront des écoles d'agriculture sur le modèle de Rimouski. C'est notamment le cas de Mgr Limoges, évêque de Mont-Laurier, qui, à partir de 1929, se fera le propagandiste d'une école moyenne d'agriculture dans son diocèse. Il y avait déjà longtemps que le Séminaire de Mont-Laurier cherchait à implanter un type d'enseignement agricole quel qu'il soit. À partir de 1915, dans un prospectus du Séminaire de Saint-Joseph de Nominigüe, on fait déjà mention d'un programme d'enseignement agricole théorique et pratique que l'on désire mettre sur pied. Par ce programme, on voulait donner aux séminaristes les meilleures connaissances possibles en agriculture. Ce n'est que plus tard, et à l'exemple de Rimouski, que l'on réclamera non plus un simple programme d'enseignement agricole mais une école d'agriculture.

Ce n'est toutefois pas une école d'agriculture que l'évêque de Mont-Laurier obtiendra mais plutôt une section agricole. C'est bien en deçà du vœu de Mgr

---

10. ANQ-Q, *Fonds du ministère de l'Éducation*, «École d'agriculture de Rimouski.» Extrait du Registre des délibérations du Conseil du Séminaire de Saint-Germain de Rimouski, Procès-verbal de la séance du 19 mai 1923.

11. Lucien Roy, «Histoire de l'enseignement professionnel...» *op. cit.*, 31.

12. ANQ-Q, *Fonds du ministère de l'Éducation*, «École d'agriculture de Rimouski.» Convention relative au maintien d'une école professionnelle d'agriculture à Rimouski, comté de Rimouski, signée le 14 octobre 1923. La convention fait mention de l'Arrêté en Conseil approuvé en 1923.

13. Lucien Roy, «Histoire de l'enseignement professionnel...» *op. cit.*, 32.

Limoges, principal propagandiste de l'idée de doter son diocèse d'une école d'agriculture. Dès le début de son épiscopat en janvier 1929, ce dernier aurait voulu que soit implanté à Mont-Laurier une institution d'enseignement comme celle de Rimouski, seul modèle à l'époque. Dans une lettre provenant des autorités du ministère de l'Agriculture, il est dit clairement que Mgr Limoges a fait une demande pour l'ouverture de ce type d'école. La réponse à la demande de Mgr Limoges est tout aussi claire:

Quant à une institution de ce genre, je vous ai dit, l'an dernier, qu'il ne pouvait en être question maintenant. Nous attendons les résultats de l'école moyenne que nous avons ouverte à Rimouski, il y a deux ans, et ceux-ci ne sont pas encore assez manifestes pour nous permettre de déterminer s'il y a lieu d'établir plusieurs de ces écoles dans les différentes parties de la province. D'ailleurs, le coût d'une semblable école—une centaine de mille dollars au moins pour la construction, à part du fonctionnement qui se chiffre à tout près du quart de cette somme annuellement, [sic] et il faudra que mon département obtienne des crédits additionnels lorsqu'il sera question de l'établissement d'une seconde école d'agriculture moyenne dans la province.<sup>14</sup>

En attendant qu'une décision soit prise concernant son projet, Mgr Limoges souhaite organiser une semaine de cours abrégés sur l'agriculture à Mont-Laurier. Il revient à la charge lors du Congrès agricole et ménager du Québec, tenu à Mont-Laurier en juin 1929. Fort des appuis des membres influents du congrès, notamment le Dr. Paquette, maire de Mont-Laurier et futur ministre de la Santé du Québec, Henri Bourassa, député fédéral du comté, Aldéric Lalonde, président de l'U.C.C., Mgr Limoges réitéra à cette occasion au ministre de l'Agriculture, J.L. Perron, son désir d'ouvrir une école d'agriculture dans son diocèse. Il suggère même au ministre d'organiser des cours abrégés agricoles jusqu'à ce qu'il ait pris une décision concernant l'école d'agriculture.<sup>15</sup>

Il semble bien que Mgr Limoges n'ait pu obtenir ce qu'il voulait lors du congrès de 1929, puisqu'au mois d'octobre 1931, il écrira au nouveau ministre de l'Agriculture, Adélar Godbout, pour lui signifier son intention de fournir aux futurs agriculteurs de son diocèse la possibilité d'acquérir une formation agricole. Dans cette lettre toutefois, Mgr Limoges a réduit considérablement ses exigences quant au type d'école qu'il souhaiterait implanter à Mont-Laurier. Il s'adresse en ces termes au ministre de l'Agriculture:

---

14. ANQ-Q, *Fonds du ministère de l'Éducation*, «École d'agriculture de Mont-Laurier,» Lettre à Sa Grandeur Monseigneur J.-Eugène Limoges, Québec, le 21 janvier 1929, 1-2.

15. Luc Coursol, *Un diocèse dans les cantons du Nord: histoire du diocèse de Mont-Laurier*, Mont-Laurier, Évêché de Mont-Laurier, 1988, 243-244.

Si vous daignez m'y autoriser je pourrais fixer pour le 3 novembre la rentrée des élèves en agriculture dans notre nouveau séminaire. Si toutefois vous ne pouvez ouvrir une école moyenne d'agriculture cette année parce que vous manquez d'instituteurs nous pourrions très bien donner des cours comme on en donne par exemple à St-Jérôme.<sup>16</sup>

Ce que nous permet de comprendre cette déclaration, c'est l'abandon par Mgr Limoges de son projet d'école moyenne et l'acceptation de quelque chose d'autre, sur le modèle de St-Jérôme. Cette institution offrait déjà en 1929 un enseignement agricole à l'intérieur d'une section agricole.<sup>17</sup> Dans une lettre à Mgr Limoges de J.-Antonio Grenier, sous-ministre de l'Agriculture, on trouve certains indices qui nous éclairent davantage sur le type d'école que le gouvernement veut implanter à Mont-Laurier:

Il [le ministre de l'agriculture] a examiné votre demande avec soin et il en est venu à la conclusion que son budget ne lui permet pas d'entreprendre, cette année, l'organisation d'une nouvelle école moyenne d'agriculture dans la province, mais il serait prêt à coopérer avec vous et avec les autorités du séminaire dans le but de donner un cours d'agriculture à Mont-Laurier, aux mêmes conditions qu'à St-Jérôme. Ces conditions sont les suivantes:

1. Le ministère de l'Agriculture s'engage à verser une bourse de \$9.00 par mois, par élève, de la fin d'octobre à la mi-avril, sur production d'une liste des élèves avec mention des noms et de l'adresse des parents et de la date de la rentrée et la sortie de chaque élèves;
2. Le ministère de l'Agriculture accordera à la ferme du séminaire de Mont-Laurier les mêmes avantages que ceux qui sont accordés aux ferme de démonstration, à condition que les autorités du séminaire prennent vis-à-vis du ministère les mêmes engagements qu'acceptent les régisseurs ordinaires des fermes de démonstration. Il faudra que cette ferme soit visitée par nos employés et acceptés par eux;
3. Le ministère de l'Agriculture prêtera les services de certains de ses employés, en autant que leur travail régulier leur permettra de donner des cours et des démonstrations;

---

16. ANQ-Q, *Fonds du ministère de l'Éducation*, «École d'agriculture de Mont-Laurier,» Lettre de Mgr Limoges à Adélar Godbout, 12 octobre 1931.

17. Nous ne traitons pas de St-Jérôme dans cet article pour trois raisons. Nous possédons trop peu d'informations sur cette institution. De plus, son existence est éphémère puisque cette section agricole semble avoir été en opération que de 1929 à 1931. Enfin, elle n'est jamais apparue dans les documents officiels du ministère de l'Agriculture.

4. L'enseignement technique agricole devra être donné par des techniciens agricoles, en autant que les circonstances le permettront, et les matières de formation générale seront enseignées par le personnel du séminaire.
5. Cette convention sera faite pour un an.<sup>18</sup>

Ces quelques clauses contractuelles nous éclairent sur le type d'école qui sera finalement implantée à Mont-Laurier. Cette convention regroupe les conditions qui seront faites au Collège commercial de St-Jérôme en 1929 et aux Cleres de Saint-Viateur à l'école d'agriculture de St-Rémi en 1932, ce qui nous donne à penser que le gouvernement cherche à imposer un type de contrat qui lui est plus avantageux. En fait, et comme on l'a vu, le gouvernement semble trouver plutôt coûteuse l'expérience de l'école moyenne de Rimouski; en ce sens, on peut penser qu'il voudra reviser à la baisse le modèle de l'école moyenne tout en continuant à favoriser la formation des futurs agriculteurs.

Ainsi à St-Rémi de Napierville, le gouvernement autorisera l'ouverture, non pas d'une école moyenne d'agriculture, mais bien d'une section agricole qu'on disait spécifiquement adaptée aux besoins de l'enseignement professionnel agricole. Cette section sera en fait un local à l'intérieur du Collège commercial de l'endroit. Elle recevra pour les premières années de son existence des subventions pour sa ferme de démonstration mais aucun subside pour son fonctionnement annuel. Ce n'est qu'une dizaine d'années plus tard que le gouvernement lui octroiera des subventions annuelles pour son maintien.

C'est à ce modèle de la section agricole que Mgr Limoges devra adhérer. Pour cet évêque en quête du meilleur pour son diocèse, une section agricole devait représenter un moindre mal en attendant que le gouvernement soit dans de meilleures dispositions financières. C'est ainsi que le Séminaire de Mont-Laurier ouvrira en 1933 une section agricole à l'intérieur de ses murs, sur le modèle de l'école d'agriculture de St-Rémi et de St-Jérôme. Tant au plan du financement gouvernemental qu'à celui des infrastructures (matériel pédagogique, ferme rattachée à l'école, etc.), la section agricole est nettement désavantagée par rapport au modèle de l'école moyenne.

Comme on le constate, le gouvernement revisera rapidement ses positions face au modèle de l'école moyenne d'agriculture de Rimouski jugé trop coûteux. Les réticences gouvernementales doivent être mises en rapport avec le début de la grande crise de 1929 qui frappe durement l'ensemble du Québec. Malgré cette crise économique et sociale, et les moyens financiers déficients du gouvernement, ce dernier entend continuer à développer la nouvelle filière scolaire de l'enseignement moyen agricole. Il cherchera toutefois à mettre en place un nouveau modèle

18. ANQ-Q, *Fonds du ministère de l'Éducation*, «École d'agriculture de Mont-Laurier,» Lettre de J.-Antonio Grenier à Mgr Limoges, le 16 octobre 1931, 1-2.

d'école d'agriculture beaucoup moins onéreux pour l'État tout en remplissant sensiblement les mêmes fonctions que le modèle de l'école moyenne en place.

### 3.2 À la recherche d'un nouveau modèle d'école d'agriculture (1932-1938).

Ainsi apparaît en 1932, avec l'ouverture des sections agricoles de St-Rémi et de Beauceville, un nouveau type d'école d'agriculture qui sera un compromis entre les exigences des différents milieux qui réclament des écoles moyennes d'agriculture et les possibilités (ou volonté) du ministère de l'Agriculture. Ce compromis s'articule autour de l'idée suivante: les élites régionales, ecclésiastiques et gouvernementales reconnaissent la nécessité d'un enseignement moyen agricole adapté aux besoins de la population agricole, d'un enseignement plus poussé que celui des écoles primaires et en deçà de l'enseignement agronomique tel qu'offert par les instituts supérieurs; il ne faut toutefois pas que cet enseignement soit trop coûteux. La section agricole répondra à ces deux exigences. Cette contrainte budgétaire se répercutera toutefois sur un autre plan et ces sections vivront de graves problèmes de financement. Les cas des écoles d'agriculture de St-Rémi, de St-Barthélemy, de Mont-Laurier, et de La Ferme en Abitibi sont éloquentes à ce chapitre. Pour illustrer notre propos, nous prendons deux de ces écoles en exemple: St-Rémi et St-Barthélemy.

#### 3.2.1 Premier cas: l'école d'agriculture de St-Rémi.

Les Clercs de Saint-Viateur (CSV) fondaient, en 1885, le Collège commercial de St-Rémi.<sup>19</sup> Ne comprenant au départ que le secteur commercial, le Collège de St-Rémi ouvrira en 1932 une section agricole. Deux raisons ont favorisé la création de cette section: 1) au début des années trente, «on reprochait aux collèges ruraux de déraciner du sol les jeunes gens de nos campagnes»<sup>20</sup> et 2) le ministère de l'Agriculture fit une demande pour que le collège ouvre ce type de section.

Pour le ministère de l'Agriculture, ces sections sont un moyen de répondre plus adéquatement aux besoins de la classe agricole et en ce sens, il entend en favoriser le développement. Dans un document non-daté originant du ministère de l'Agriculture, on trouve clairement indiqués les vœux du ministère en matière d'enseignement agricole:

---

19. *Concours du Mérite Agricole 1945*, Québec (prov.), ministère de l'Agriculture, 1945, 64.

20. *Ibid.* On se souviendra que cette critique avait été formulée lors du premier congrès de l'U.C.C.

On a souvent exprimé l'idée que nos académies rurales pourraient donner un enseignement plus conforme aux besoins et aux aspirations de notre classe agricole en instituant dans leur cours et en parallèle aux études commerciales, une section agricole. Désireux de combler semblable lacune, là où les conditions le permettent, le Ministère de l'Agriculture de Québec consent à coopérer avec les communautés faisant de l'enseignement en milieux ruraux pour la diffusion de notions agricoles essentielles.<sup>21</sup>

Cette coopération que veut développer le ministère de l'Agriculture passe essentiellement par une aide financière qui prend la forme de salaires à des professeurs, de bourses aux étudiants, de certains avantages pour la ferme de l'école, et des octrois de maintien. L'école moyenne de Rimouski jouissait déjà des mêmes avantages. D'ailleurs, toutes les écoles d'agriculture, selon leur statut, auront droit au même traitement au cours de leur histoire.

Malgré les avantages financiers, la section agricole de St-Rémi ne sera pas viable financièrement de telle sorte que les autorités de l'école doivent négocier des arrangements spéciaux avec le gouvernement. Dans une lettre de Louis-Philippe Fafard, Supérieur provincial des CSV, adressée en 1941 au Premier ministre Adélard Godbout, on obtient les détails de cette entente:

De 1937 à 1940, pour permettre à Saint-Rémi de boucler son budget, le Gouvernement Provincial, en plus de l'allocation de \$9.00 par mois, pendant six mois, pour un maximum de 40 élèves, a ajouté la même allocation pendant dix mois et sans limite de nombre;  
Vers le milieu d'août, le Ministère de l'Agriculture a informé les autorités de l'École Saint-Rémi qu'il supprimait cette allocation supplémentaire;  
A la fin d'août, dans une entrevue particulière, et tenant compte du fait que le recrutement des élèves était presque terminé, vous avez eu la générosité de maintenir cette allocation supplémentaire pour l'année 1940-41;  
Voilà pourquoi, tenant compte de la présence moyenne, je vous ai demandé ce matin un octroi de \$1, 500.00, ce qui diminuera le déficit prévu au budget.<sup>22</sup>

- 
21. Archives des Clercs de Saint-Viateur à Montréal (ACSVM), *Fonds École d'agriculture de St-Rémi*, Gouvernement du Québec, *Avantages offerts par le ministère de l'Agriculture aux académies rurales qui désirent organiser une section d'enseignement agricole moyen*, selon nos estimations en 1931 ou 1932, s.l.
  22. ANQ-Q, *Fonds du ministère de l'Éducation*, «École d'agriculture de St-Rémi,» Lettre de Louis-Philippe Fafard, Supérieur de Clercs de Saint-Viateur, à Adélard Godbout, Premier ministre, le 12 mars 1941.

Ce n'est que dans les années cinquante que l'école de St-Rémi trouvera son équilibre financier grâce à l'obtention du gouvernement d'octrois de maintien plus substantiels.

### 3.2.2 Deuxième cas: l'école d'agriculture de Saint-Barthélemy.

Tout comme St-Rémi, l'Académie rurale de St-Barthélemy ouvre une section agricole en 1933. A l'instar de sa consœur, la section agricole de St-Barthélemy vivra des difficultés financières. Malgré les avantages offerts par le ministère de l'Agriculture, l'École d'agriculture de St-Barthélemy semble avoir vécu des heures difficiles sur le plan financier jusqu'au début des années cinquante. On tenta même, en 1938, de faire fonctionner l'école douze mois par année afin de régler ce problème:

Au cours de 1938, la direction [de l'École] tenta une expérience qui devait régler définitivement la question financière à l'École. Elle sera en fonction douze mois par année. Un centre artisanal s'installe en marge du cours agricole. Ce qui semblait devoir être le complément indispensable ne répondit pas à l'attente des fondateurs, pourtant les deux oeuvres visaient le même but et le même groupe: les fils de cultivateurs.<sup>23</sup>

Toutefois, cette mesure s'avéra un échec. Les écoles de St-Rémi et de St-Barthélemy, comme toutes les autres sections agricoles d'ailleurs, seront finalement un compromis de courte durée car une constante se dégage: elles ne sont pas viables financièrement pour les groupes qui les administrent. Même si au départ, elles permettent dans bien des cas de sauver une institution de la banqueroute, il n'en demeure pas moins que les administrateurs des collèges commerciaux, des académies rurales et des séminaires se plaignent continuellement des déficits chroniques qu'engendrent les sections agricoles. Les difficultés financières des institutions en cause et leurs demandes répétées auprès du gouvernement afin de trouver une solution à cet épineux problème débouchèrent sur un second compromis en 1938.

---

23. ACSVM, *Fonds École d'agriculture de St-Barthélemy*, 25e anniversaire 1933-1958, École d'Agriculture Saint-Barthélemy, 23 novembre 1958, 4. Cette initiative s'inscrit dans le programme d'«Aide à la jeunesse» du gouvernement fédéral et n'a aucun lien avec les cours ménager-agricoles. En effet, ce n'est qu'à partir du 2 juin 1942 que les écoles d'agriculture incorporeront à leur enseignement des cours ménager-agricoles qui permettront de faire fonctionner les institutions pendant douze mois par année. Voir Archives du Séminaire de Chicoutimi, *Fonds École d'agriculture de Chicoutimi*, Chroniques du cours ménager-agricole.

### 3.3 Vers le modèle de l'école régionale d'agriculture (1938-1966).

De 1926 à 1938, le gouvernement autorise la création de quatre écoles moyennes (Rimouski, Ste-Martine, Chicoutimi, Nicolet) et de dix sections agricoles (St-Rémi, Beauceville, Mont-Laurier, St-Barthélemy, Ste-Thérèse, La Ferme, St-Césaire, Yamachiche, Ste-Croix, Iles-de-la-Madeleine). Les disparités dans les équipements et le financement entre ces deux modèles d'école d'agriculture engendrent des inégalités qui seront de plus en plus dénoncées par les administrateurs des sections agricoles. Prodrome d'un état de mécontentement avancé, les groupes administrateurs des sections agricoles réclameront de plus en plus des moyens financiers et des équipements adéquats afin de continuer à former les futurs exploitants de ferme. A ce moment, le ministère de l'Agriculture élaborera un nouveau modèle d'école d'agriculture qui constituera le second compromis dans le développement de la structure de l'enseignement moyen agricole. Ce compromis s'articule autour de l'idée suivante: les écoles moyennes sont très coûteuses parce qu'elles jouissent d'un financement élevé alors que les sections agricoles fonctionnent à peu de frais mais ne sont pas viables financièrement. D'où l'idée de créer un modèle d'école, dite régionale, qui sera mieux pourvu en équipement tout en obtenant du gouvernement des octrois supérieurs aux sections agricoles mais légèrement inférieurs aux écoles moyennes.

C'est dans ce contexte que le modèle de la section agricole disparaîtra petit à petit à partir de 1939 pour faire place à l'école régionale d'agriculture. En fait, 1939 et 1940 verront apparaître les deux dernières sections agricoles. En 1939, l'école d'agriculture de La Pérade ouvre ses portes sur le modèle de la section agricole mais se transformera en 1943 en école régionale d'agriculture. En 1940, c'est le Collège commercial de St-Denis sur le Richelieu qui ouvre une section agricole; l'expérience sera toutefois de courte durée puisqu'en 1944, l'institution ferme définitivement ses portes. La première école régionale d'agriculture sera celle de Val-d'Espoir en Gaspésie fondée en 1938. Toutes les autres sections agricoles créées avant 1939 se reconvertiront en école régionale d'agriculture dans les années quarante et cinquante. C'est le cas des sections agricoles de Beauceville en 1939, La Pérade (1944), St-Rémi (1948), St-Barthélemy (1951), Ste-Croix (1953), et Mont-Laurier (1954).

À partir des années quarante, une certaine rationalisation dans la structure des écoles moyennes et régionales commence à s'effectuer. Nous le mentionnons, l'école d'agriculture de St-Denis ferme ses portes en 1944. Un an auparavant, l'école d'agriculture de Ste-Thérèse subissait le même sort. Elles seront suivies en 1945 par l'école de Beauceville et en 1947 par les écoles d'agriculture de Yamachiche et de St-Césaire. C'est finalement l'école des Iles-de-la-Madeleine qui fermera en 1951.

Tableau II

De l'école moyenne à l'école régionale.

École moyenne	Section agricole	Conversion	Rationalisation	École régionale
1926-1969	1932-1940	1939-1954	1944-1952	1938-1969
Rimouski (1926) Ste-Martine (1933) Nicolet (1938) Chicoutimi (1938) Brigham (1949)	St-Rémi (1932) Beauceville (1932) Ste-Thérèse (1933) St-Barthélemy (1933) Mont-Laurier (1933) Ste-Croix (1934) St-Césaire (1935) La Ferme (1936) Yamachiche (1937) Iles-de-la-Madeleine (1937) La Pérade (1939) St-Denis (1940)	Beauceville (1939) La Pérade (1944) St-Rémi (1948) St-Barthélemy (1951) Ste-Croix (1952) Mont-Laurier (1954)	Ste-Thérèse (1943) St-Denis (1944) Beauceville (1945) Yamachiche (1947) St-Césaire (1947) Iles-de-la-Madeleine (1951)	Val-d'Espoir (1938) Ville-Marie (1939) Beauceville (1939) Noé Ponton (1947) St-Rémi (1948) St-Barthélemy (1951) La Pérade (1952) Ste-Croix (1952) Mont-Laurier (1954) Grande-Rivière (1961) Caplan (1966)

Après cette date, la structure de l'enseignement moyen agricole ne bougera plus jusqu'en 1961. Même si pour certaines écoles régionales les difficultés financières sont toujours présentes, il n'en demeure pas moins que la nouvelle filière d'enseignement agricole érigée en 1926 a trouvé désormais son équilibre. Que ce soit l'État, les élites rurales, les élites ecclésiastiques ou encore les futurs exploitants de ferme, chacun semble plus ou moins trouver son compte dans ce nouveau modèle. Cependant, la Révolution tranquille qui s'amorce au début des années soixante provoquera des changements de taille dans l'administration des écoles moyennes et régionales d'agriculture. C'est tout l'équilibre du système d'enseignement agricole qui sera déstabilisé.

En fait, les nouvelles exigences du ministère de l'Agriculture en matière de pédagogie et les obligations financières qui en découlent mineront à la base la viabilité financière d'un grand nombre d'écoles d'agriculture. Les recommandations du Rapport Régis en 1961<sup>24</sup> et celles du Rapport Lettre en 1966<sup>25</sup> auront également une influence notable sur la structure de l'enseignement moyen. De plus, la création du ministère de l'Éducation en 1964 sera, pendant plusieurs années, une Épée de Damoclès planant sur toutes les écoles d'agriculture.<sup>26</sup> D'ailleurs, plusieurs d'entre elles ne survivront pas à la mainmise grandissante de ce nouveau ministère sur tout le système d'enseignement.

Ainsi en 1961, l'école de Val-d'Espoir, en opération depuis 1938, ferme ses portes. Elle sera suivie par quatre autres institutions en 1965, deux en 1967 et 1968, et 7 autres en 1969. Seulement deux écoles d'agriculture seront créées de 1961 à 1966. Tout d'abord celle de Grande-Rivière en Gaspésie qui voit le jour en 1961 en remplacement de l'école de Val-d'Espoir disparue la même année; elle fermera ses portes en 1966. L'école d'agriculture de Caplan, toujours en Gaspésie, remplacera en 1966 celle de Grande-Rivière; tout comme sa consœur, l'école de Caplan sera en activité quelques années seulement, de 1966 à 1969. Le tableau suivant nous fournit la liste des écoles ainsi que leur date de fondation et de fermeture.

- 
24. *Rapport du Comité d'Étude sur l'Enseignement Agricole et Agronomique*, Québec (prov.), Gouvernement du Québec, ministère de l'Agriculture et de la Colonisation, 1961, 267 pages. Ce rapport favorisera la laïcisation des directions d'école d'agriculture.
  25. *Rapport du Comité d'étude de l'enseignement professionnel agricole*, Québec (prov.), Gouvernement du Québec, ministère de l'Éducation, 1966. Cet autre rapport recommandera le transfert complet des écoles d'agriculture au ministère de l'Éducation.
  26. Les exigences de plus en plus grandes du ministère en matière de contenu pédagogique et de matériel didactique sera un fardeau trop lourd pour certaines écoles d'agriculture.

Tableau III

Création des écoles moyennes et régionales au Québec de 1926 à 1966.

École	Fondation	Disparition	École	Fondation	Disparition
Rimouski	1926	1969	Yamachiche	1937	1947
St-Rémi	1932	1965	Chicoutimi	1938	1968
Beauceville	1932	1945	Nicolet	1938	1969
Ste-Martine	1933	1965	Val-d'Esprit	1938	1961
Ste-Thérèse	1933	1943	La Pérade	1939	1969
St-Barthélemy	1933	1969	Ville-Marie	1939	1965
Mont-Laurier	1933	1967	St-Denis	1940	1944
Ste-Croix	1934	1989	Noé Ponton	1947	1965
St-Césaire	1935	1947	Brigham	1949	1969
La Ferme	1936	1969	Caplan	1961	1965
Iles-de-la-Madeleine	1937	1951	Grande-Rivière	1966	1969

## IV

**Typologie des écoles d'agriculture**

Lorsque nous avons débuté cette étude, nous avons été confronté à de sérieux problèmes de terminologie. En fait, à quelles réalités nous renvoyaient les dénominations «écoles moyennes, écoles régionales?» Une première typologie nous était fournie par l'entremise d'un document intitulé *De l'enseignement agricole dans la province de Québec* (1945), écrit par Jean-Paul Lettre, futur directeur du Service de l'enseignement agricole du ministère de l'Agriculture. Dans ce document, Lettre propose une définition des écoles moyennes et régionales qui se lit comme suit:

Tableau IV

ÉCOLES MOYENNES	ÉCOLES RÉGIONALES
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construites, aménagées et entretenues par le ministère de l'Agriculture</li> <li>- C'est l'État qui en assure l'établissement par une loi</li> <li>- Elles relèvent ou bien directement du ministère ou étaient annexées à certaines maisons d'éducation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sections d'enseignement agricole établies dans des collèges commerciaux, des académies ou des séminaires</li> <li>- Le ministère et l'institution concernée organisent une section d'agriculture pour les fils d'agriculteurs de la région. Ce n'est donc plus une construction spéciale</li> <li>- Les professeurs sont moins nombreux et l'outillage moins parfait. Les subventions d'entretien sont aussi moins considérables</li> </ul>

Toutefois, il manque un élément à la typologie de J.P. Lettre dans la mesure où trois modèles d'école d'agriculture ont existé au Québec soit l'école moyenne, la section agricole, et l'école régionale. En fait, la typologie de J.P. Lettre ne fait pas la distinction entre la section agricole et l'école régionale qui sont deux entités distinctes, même si l'école régionale est, dans bien des cas, la continuité de la section agricole. Ainsi, la typologie devrait se lire comme suit:

Tableau V

ÉCOLES MOYENNES	SECTIONS AGRICOLES	ÉCOLES RÉGIONALES
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construites, aménagées et entretenues par le ministère de l'Agriculture</li> <li>- C'est l'État qui en assure l'établissement par une loi</li> <li>- Elles relèvent, ou bien directement du ministère, ou sont annexées à certaines maisons d'éducation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sections d'enseignement agricole établies dans des collèges commerciaux, des académies, ou des séminaires</li> <li>- Le ministère et l'institution concernée organisent une section d'agriculture pour les fils d'agriculteurs de la région</li> <li>- Ce n'est donc pas une construction spéciale</li> <li>- Les professeurs sont moins nombreux et l'outillage moins parfait</li> <li>- Les subventions d'entretien sont aussi moins considérables</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bâtiment annexé à un Séminaire, un Collège commercial, une Académie rurale, ou indépendant</li> <li>- Si c'est un bâtiment annexé, il n'y a pas de loi qui établit l'école</li> <li>- Si le bâtiment est indépendant, il y a une loi pour l'établissement de l'école</li> <li>- C'est une construction spéciale</li> <li>- Les professeurs sont plus nombreux</li> <li>- C'est l'État qui assure la majeure partie des coûts de construction</li> </ul>

Ce redécoupage nous permet de faire un premier pas dans la définition des écoles d'agriculture. Allons un peu plus loin. Lorsqu'on regroupe les écoles selon le propriétaire de l'institution, on obtient également trois types différents: 1) l'école est la propriété d'une institution religieuse: c'est le cas des écoles de Brigham, La Ferme, La Pérade, St-Barthélemy, St-Rémi, Ville-Marie, St-Denis, Val-d'Espoir, Yamachiche, St-Césaire, Beauceville, et Ste-Croix, ce qui représente la majeure partie des écoles d'agriculture; 2) l'école est la propriété d'une corporation ecclésiastique: c'est le cas des écoles de Mont-Laurier, Chicoutimi, Nicolet, Rimouski, Noé Ponton, et Ste-Thérèse; enfin 3) l'école est la propriété de l'État, ce qui est le cas de la seule école de Ste-Martine dans la période étudiée. On obtient donc les trois types suivants:

Tableau VI

**Type de propriété des écoles moyennes et régionales d'agriculture.<sup>27</sup>**

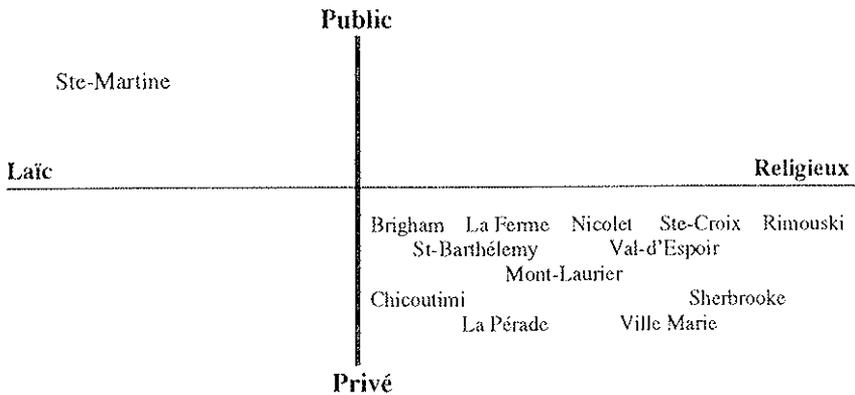
A	B	C
<i>Propriété d'une institution religieuse:</i> L'École et la ferme appartiennent à une institution religieuse et sont sous la direction d'un représentant de l'Evêque ou du Supérieur de la Communauté.	<i>Propriété d'une corporation:</i> L'École et la ferme ont été bâties au moyen d'argent fourni par le Ministère de l'Agriculture et sont administrées par la Corporation.	<i>Propriété du ministère de l'Agriculture:</i> L'École et la ferme appartiennent au ministère de l'Agriculture et sont dirigées par un de ses représentants.

On peut recouper également les écoles d'agriculture selon le type d'administration de ces institutions et leur secteur d'enseignement respectif. Ce découpage fait ressortir la forte prédominance du secteur privé religieux dans l'enseignement moyen agricole. En fait, une seule école est sous le contrôle étatique:<sup>28</sup>

- 
27. Voir sur le sujet *Mémoire de l'École de Ste-Martine, au Comité d'enquête sur l'enseignement agricole et agronomique*, Québec, Ste-Martine, 27 décembre 1960, Archives de l'Université Laval (AUL), Fonds du Comité, no. 207, boîte 6596, 1. Un type D est également possible soit le cours moyen à l'intérieur d'un institut supérieur. Comme on ne peut parler dans ce cas d'un propriétaire comme tel, nous avons exclu cette catégorie de la typologie.
28. Tableau VII n'inclut pas les écoles d'agriculture de Macdonald, St-Jérôme, Caplan, Grande-Rivière, La Pocatière, et Oka. Les raisons sont les suivantes: l'école de Macdonald est une institution faisant partie du secteur anglophone dans le réseau d'enseignement au Québec, secteur que nous ne traitons pas dans la cadre de cet article. St-Jérôme, Caplan, et Grande-Rivière sont trois écoles dont la durée de vie a été éphémère. Oka et La Pocatière offrent un enseignement moyen à l'intérieur d'un institut supérieur, les plaçant hors du cadre des écoles moyennes et régionales.

Tableau VII

**Type d'administration des écoles d'agriculture  
et leur secteur d'enseignement respectif.**



Légende:

— Type d'administration

— Secteur d'enseignement

Un dernier recouplement des écoles d'agriculture peut être effectué selon la quantité et la qualité des équipements dont dispose l'école, le financement et le type d'écoles:

Tableau VIII

**Écoles d'agriculture, financement et équipement.**

École	Financement	Équipement
Moyenne	Élevé	Complet
Régionale	Moyen	Adéquat
Section agricole	Bas	Insuffisant

Toutes ces dimensions nous permettent d'établir une typologie qui nous donne une vision d'ensemble des écoles d'agriculture, leur place respective ainsi que leur importance relative:

Tableau IX

## Typologie des écoles d'agriculture.

Dimension	École	Section agricole	École régionale	École moyenne
Type d'espace physique		Local à l'intérieur d'une académie rurale, d'un collège commercial, ou d'un Séminaire	Bâtiment annexé à une académie, un collège commercial, ou indépendant	Bâtiment indépendant
Nombre de professeurs		Peu élevé	Moyen	Élevé
Financement		Bas	Moyen	Élevé
Direction		Clerc	Clerc	Clerc et laïcs
Secteur d'enseignement		Privé	Privé	Privé et public
Capacité d'accueil		Faible à moyenne	Moyenne à élevée	Élevée
Propriété		Institution religieuse	Institution religieuse et corporation ecclésiastique	Corporation ecclésiastique et État
Équipements		Insuffisants	Adéquats	Complets
Type d'administration		Religieux	Religieux	Religieux et laïcs

On le constate, il y a des différences de taille entre chaque modèle d'école d'agriculture. Si l'école moyenne peut être considérée comme l'institution «haut de gamme» du réseau de l'enseignement moyen agricole, il en va tout autrement de la section agricole qui ne bénéficie que de peu d'avantages. Cette typologie nous permet également de constater que le modèle de l'école régionale constitue, dans les faits, un compromis entre la section agricole et l'école moyenne.

## V

### **Des écoles harmonisées au milieu.**

Au delà des différents modèles d'école d'agriculture, deux caractéristiques sont attribuables à chacune des écoles quelles qu'elles soient; a) leur régionalisation; b) leur adaptation au milieu d'implantation. Ces deux caractéristiques permettent à chaque école d'agriculture de développer sa propre identité.

#### **5.1 Régionalisation de l'enseignement moyen agricole.**

Un regard sur les lieux d'implantation des écoles moyennes et régionales nous fait voir une couverture presque totale du territoire québécois. À l'exception des régions de l'Outaouais, de la Côte-Nord et du Nord du Québec, toutes les régions de la province ont possédé leur école d'agriculture. Cet état de fait ne semble pas être le fruit du hasard puisque déjà en 1924, lors de son premier congrès, l'U.C.C. réclamait un enseignement secondaire moyen agricole décentralisé.

Selon l'organisation syndicale, des écoles d'agriculture offrant un tel enseignement étaient d'une nécessité absolue et immédiate dans l'Abitibi, le Lac St-Jean, et les Cantons de l'Est. Un regard sur le tableau X suffit à nous convaincre que le vœu de l'U.C.C. a été largement exaucé.

#### **5.2 Des écoles adaptées au milieu.**

L'adaptation au milieu d'implantation est la deuxième caractéristique des écoles d'agriculture. Si la régionalisation des écoles d'agriculture permettait aux élèves d'acquérir les connaissances de base en agriculture sans avoir à s'expatrier de leur région, l'adaptation de ces mêmes écoles au milieu où elles se sont implantées favorise l'acquisition de connaissances en agriculture harmonisées

Tableau X

Écoles moyennes et régionales d'agriculture, comté ou région d'implantation.

ÉCOLE	RÉGION/COMTÉ	ÉCOLE	RÉGION/COMTÉ
Rimouski	Bas-St-Laurent	Yamachiche	St-Maurice
St-Rémi	Napierville	Chicoutimi	Saguenay
Beauceville	Beauce	Nicolet	Nicolet
Ste-Martine	Châteauguay	Val-d'Espoir	Gaspésie
Ste-Thérèse	Lanaudière	La Pérade	Champlain
St-Barthélemy	Lanaudière	Ville-Marie	Témiscamingue
Mont-Laurier	Labelle	St-Denis	Richelieu
St-Croix	Lotbinière	Noé Ponton	Sherbrooke
St-Césaire	Rouville	Brigham	Brome
La Ferme	Abitibi	Caplan	Baie-des-Chaleurs
Iles-de-la-Madelaine	Iles-de-la-Madelaine	Grande-Rivière	Gaspésie

aux réalités agricoles de la région de l'élève. Prenons deux exemples parmi tant d'autres, soit les écoles d'agriculture de Ste-Martine et de St-Barthélemy.

Implantée dans une région où le sol est particulièrement apte à l'industrie laitière, à l'élevage et à la culture maraîchère, les autorités de l'école de Ste-Martine ont organisé et administré la ferme de l'institution en fonction de ces caractéristiques. C'est aussi la nomenclature du programme d'enseignement que l'on ajuste en fonction des spécialités de la région puisque dans le programme de Ste-Martine, on compte des cours de culture fruitière, d'industrie laitière et, de culture maraîchère. Pour sa part, la région de Lanaudière est propice à la culture du tabac jaune. L'école de St-Barthélemy, qui se trouve dans la région, a intégré des notions théoriques et pratiques sur la culture de ce type de tabac.

Comme on le constate, l'école d'agriculture s'adapte parfaitement à son lieu d'implantation et, à ce titre, elle est une institution qui s'harmonise très bien aux besoins des futurs exploitants de ferme qu'elle accueille dans ses murs. De plus, cette synergie entre le milieu et l'école profite aux agriculteurs de la région concernée puisque les techniques élaborées à l'école sont mises à la disposition des agriculteurs intéressés à augmenter le rendement de leur ferme.

VISANT UNE CLIENTELE désireuse de gagner sa vie sur la ferme familiale, les écoles d'agriculture ont toujours dû s'adapter aux besoins de la population agricole, notamment à la nécessité pour les fils d'agriculteurs d'être disponibles pour les semences du printemps et les récoltes de l'automne. Conséquemment, et pour éviter le déracinement des futurs exploitants de ferme de leur milieu, c'est l'école d'agriculture qui est allée aux jeunes ruraux et non l'inverse. Parce qu'elle est une institution devant répondre aux besoins de la population qu'elle dessert, l'école d'agriculture aura eu comme mission de s'harmoniser à son milieu d'implantation.

Apparu en 1926, le réseau des écoles moyennes et régionales d'agriculture s'éteindra en 1969 avec les derniers grands remous de la Révolution tranquille. Pendant toute cette période, les différents groupes impliqués dans l'enseignement moyen agricole chercheront à développer une structure d'enseignement et un type d'école adaptés à leurs besoins. Les rapports de force pour la définition, la mise en place et le contrôle des écoles d'agriculture ont suscité une dynamique de développement particulière qui prend forme autour de deux grands compromis qui se sont concrétisés dans trois modèles d'école. Même si elles ont pris forme à travers des rapports de force entre les élites rurales et religieuses d'une part, et le gouvernement d'autre part, les écoles d'agriculture étaient considérées comme des instruments de progrès pour la population agricole du Québec.